



Dossier de surendettement recevable

Par **Stone Divincenzo**, le **03/02/2018** à **06:45**

Bonjour,

Nous avons déposé mon mari et moi, un dossier de surendettement à la Banque de France, qui a été recevable.

La Banque de France nous propose donc de rembourser suite à mes fins de droits de chômage, la somme de 171 € par mois durant 41 mois, et au delà de ces 41 mois, si ma situation n'a pas changé, étant à la recherche d'un emploi et ayant plus de 50 ans, difficile pour retrouver un emploi, par ce fait la Banque de France nous propose ensuite passé ce délai de 41 mois, un effacement total des dettes que nous avons déclarées.

Ma question est la suivante ? mon mari doit prendre sa retraite d'ici 2 à 3 ans, et va recevoir un prime de départ à la retraite, est-ce que la Banque de France va prendre en compte cette prime ? , et va t'elle nous la prélever directement une fois que mon mari va encaisser le chèque ? et doit-on signaler cette rentrée d'argent justement à la banque de france, car cet argent va nous aider énormément, si ma situation ne change pas pour les années à venir.